

Activités médicales particulières disponibles par RLS

Table des matières

AMP à portée régionale	2
RLS Ahuntsic - Montréal-Nord	3
RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent.....	4
RLS Petite-Patrie - Villeray.....	5
RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc.....	6
RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles.....	7
RTS Est de l'Île de Montréal	8
RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension	9
RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest.....	10
RLS Dorval - Lachine – Lasalle	11
RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis	12

AMP à portée régionale

Les AMP à portée régionale sont disponibles pour tout médecin ayant son avis de conformité dans un RLS de l'île de Montréal, sans autorisation nécessaire du chef de table locale du RLS où le médecin a son avis de conformité

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) <i>(si requis)</i> <i>possibilité d'écrire plusieurs sites</i>	Nb de blocs disponibles
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention de Montréal (RLS AMN) Établissement de détention RDP (RLS Anjou-RDP-Mtl-Est)	2 x 6h 1 x 6h
- Réadaptation	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Centre Jeunesse	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé publique	Non		
- Santé autochtone	Oui		1 x 6h
- CDVASIM	Non		

1er juin 2026

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis.

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concerné.

Il est de la responsabilité du médecin de respecter la règle du 45-55% de son avis de conformité, advenant qu'il choisit une AMP à portée régionale hors de son RLS d'attache.

RLS Ahuntsic - Montréal-Nord

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Hôpital Marie-Clarac	1 x 6h
SAD *	Oui		Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	GMF-U Montréal Nord-Est	1 x 12h
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Fleury	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Oui		2 x 6h OU 2 blocs 3h détention + 3h SRV GMF AR
- Itinérance	Oui		1 x 6h
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Périnatalité sociale	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Nathalie Zan

nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD*	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (gériatrie)	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	GMF-U Sacré-Coeur	1 x 6h
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Périnatalité	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Nathalie Zan

nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Petite-Patrie - Villaray

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		2 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Jean-Talon, services : Gériatrie Soins physiques milieu psychiatrique	2 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Ba Long Nguyen

ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc

AMP admissibles	AMP Disponible	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Notre-Dame	2 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant soins palliatifs) *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs en établissement *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Notre-Dame - service de courte durée en soins psychiatriques CHUM - service de médecine des toxicomanies	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Oui	GMF-U Notre-Dame	1 x 6h
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Oui	MASMA	1 x 6h
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

AMP 12 heures

Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Christina Ychi Duong

christina.duong.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital de Verdun	1 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Champlain	1 x 6h
SAD *	Oui	CLSC Verdun	1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital de Verdun (soins intensifs) Hôpital Douglas	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Oui	MASMA CLSC Verdun	1 x 6h
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Jean-Pierre Villeneuve

jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de SLSM; RLS R-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga, RLS Anjou-RDP-Montréal Est

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Institut de cardiologie de Montréal Hôpital Maisonneuve Rosemont Santa Cabrini	1 x 6h 1 x 6h 2 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD, SPA *	Oui	CHSLD Jeanne LeBer CHSLD Marie-Rollet CHSLD Polonais	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant RI, RPA) *	Oui	CLSC Hochelaga-Maisonneuve CLSC Rosemont CLSC St-Michel CLSC St-Léonard	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Maisonneuve Rosemont	1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin, dans le RLS de l'avis de conformité du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC Est-de-Montréal	1 x 12h
Sans rendez-vous en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	GMF-AR	1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Santa Cabrini	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Oui	Hôpital Maisonneuve Rosemont	2 x 6h
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention de Rivière-des-Prairies	2 x 6h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Le Phare Soins palliatifs	1 x 6h
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Notes importantes :

- a) La portion PEC de l'AMP doit être faite dans le RLS de l'avis de conformité du médecin
- b) Sauf entente avec les 2 chefs de table des RLS concernés, le candidat ne peut faire que 6h d'AMP hors de son RLS
- c) Le médecin est responsable de s'assurer du respect de son 45-55% s'il choisit de faire ses AMP hors de son RLS d'appartenance.

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale Rivière-des-Prairies-Anjou-Montréal-Est :

jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca

Chef de table Saint-Léonard-Saint-Michel :

jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca

Chef de table locale Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont :

marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital St-Mary's	1 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	CHSLD Manoir de l'Âge d'Or (Jeanne-Mance) Manoir de l'Âge d'Or (Jeanne-Mance) DI-TSA Vigi Mont Royal JEC Château westmount	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Côte-des-Neiges/Plaza CLSC Métro	1 x 6h 1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC Métro ou Plaza	1 x 6h
- en établissement *	Oui	Hôpital Général Juif Hôpital St-Mary's Hôpital Général de Montréal	2 x 6h 2 x 6h 2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	Territoire CLSC Parc-Extension Territoire CLSC CLSC Métro (1x6h)	1 x 6h 1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Général Juif	4 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	CLSC Métro GMF Herzl	1 x 6h 1 x 6h
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- CDVASIM	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Amélie Desjardins-Tessier

amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Centre d'hébergement Henri Bradet	1 x 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC René-Cassin	1 x 6h
- en établissement *	Non	Hôpital Mont-Sinaï	1 x 12h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC René-Cassin CLSC Benny Farm	1 x 12h 1 x 12h
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	GMF-R Reine-Élizabeth	1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	SSU Hôpital Glen	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Clinique autochtone	Oui	Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke***	1 x 6h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Michael Kalin

michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Dorval - Lachine - Lasalle

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non	Inclus dans SAD	
- en établissement *	Oui	Hôpital Lachine	1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité avec AMP mixte
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Unité d'hospitalisation Hôpital LaSalle Unité de soins intensifs Hôpital Lachine	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Hélène Daniel

helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026

RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 x 6h 2 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins actifs	Illimité 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		Illimité 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui		1 x 6h
- en établissement *	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	1 x 6h
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Sandra Dykhuis

sandra.dykhuis.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2026